

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**
Sixième réunion du Groupe directeur intergouvernemental intérimaire
sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier

Bangkok, 25 et 26 janvier 2021

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

**Rapport sur les progrès accomplis par les groupes de
travail juridique et technique****Liste pour l'évaluation de l'état de préparation technique
au commerce transfrontière sans papier****Note du secrétariat***Résumé*

On trouvera dans le présent document la version révisée de la liste pour l'évaluation de l'état de préparation technique, établie par les groupes de travail juridique et technique du Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier. Cette liste fait partie des documents établis à l'appui du projet de feuille de route pour l'application des dispositions de fond de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique. Elle devrait aider les utilisateurs à évaluer dans quelle mesure le pays est techniquement prêt à prendre part au commerce transfrontière sans papier, à déterminer les lacunes techniques existantes et à concevoir des mesures propres à améliorer l'environnement technique. Il convient de noter qu'elle n'a pas pour objet d'évaluer si un pays est prêt à adhérer à l'Accord-cadre.

I. Introduction

1. Les groupes de travail juridique et technique du Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier se sont attachés à élaborer un projet de feuille de route et des documents d'appui pour l'application des dispositions de fond de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique depuis son adoption dans sa version définitive en 2016. La liste pour l'évaluation de l'état de préparation technique qui figure à l'annexe du présent document est l'un de ces documents d'appui.

2. La liste devrait aider les utilisateurs à évaluer dans quelle mesure l'environnement technique de leur pays favorisera le commerce transfrontière sans papier, à déterminer les lacunes techniques existantes et à concevoir des mesures propres à améliorer l'environnement technique. Il convient de noter qu'elle n'a pas pour objet d'évaluer si un pays est prêt à adhérer à

* ESCAP/PTA/IISG/2021/L.1.

l'Accord-cadre. La mise en œuvre du commerce sans papier est en cours, et l'Accord-cadre est un outil destiné à faciliter les progrès en ce sens, quel que soit le niveau de préparation du pays. Il n'est pas nécessaire pour un pays d'atteindre un certain niveau de préparation technique avant de ratifier l'Accord-cadre ou d'y adhérer.

3. Les groupes de travail juridique et technique ont élaboré la liste lors de leurs quatrième et cinquième réunions, tenues respectivement en 2017 et 2018. La liste dans sa version actuelle a été révisée par les groupes de travail juridique et technique à leur septième réunion, qui s'est tenue du 14 au 16 janvier 2020. Les révisions apportées font suite aux enseignements tirés de l'utilisation de la liste pour effectuer, au cours de l'année 2019, des évaluations de l'état de préparation dans huit pays, à savoir l'Arménie, le Bangladesh, le Cambodge, la Mongolie, le Myanmar, le Népal, l'Ouzbékistan et le Timor-Leste. Ces révisions sont également le résultat des contributions utilisées pour établir le guide d'évaluation de l'état de préparation au commerce transfrontière sans papier¹. Il convient de noter que cette liste est un document évolutif, appelé à être révisé si besoin est, afin de garantir son exhaustivité et sa pertinence aux fins de l'évaluation des lacunes techniques à examiner dans le cadre de la mise en œuvre du commerce transfrontière sans papier.

II. Questions portées à l'attention du Groupe directeur

4. Le Groupe directeur souhaitera peut-être prendre les mesures suivantes :

a) Examiner la liste pour l'évaluation de l'état de préparation technique telle qu'elle se présente actuellement pour vérifier si elle comporte tous les éléments nécessaires pour l'évaluation des lacunes techniques dans la perspective du commerce transfrontière sans papier ;

b) Avaliser la liste pour l'évaluation de l'état de préparation technique en l'état et demander au secrétariat de la diffuser largement aux parties prenantes intéressées ou donner de nouvelles directives aux groupes de travail juridique et technique pour en poursuivre l'élaboration.

¹ <https://readiness.digitalizetrade.org>.

Annexe

Commerce transfrontière sans papier : liste pour l'évaluation de l'état de préparation technique

Introduction

1. La liste pour l'évaluation de l'état de préparation technique devrait aider les utilisateurs à évaluer dans quelle mesure l'environnement technique de leur pays favorisera le commerce transfrontière sans papier, à déterminer les lacunes techniques existantes et à concevoir des mesures propres à améliorer l'environnement technique. Elle contribuera également à sensibiliser ses utilisateurs aux questions techniques liées au commerce transfrontière sans papier.

2. Il convient de noter que cette liste n'est pas destinée à évaluer si un pays est prêt à adhérer à l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique, qui a été adopté comme traité des Nations Unies en 2016. Ce traité permet à ses parties d'adapter progressivement leurs procédures commerciales et les systèmes connexes au commerce transfrontière sans papier. Il n'est pas nécessaire pour un pays de mettre à jour ses procédures et systèmes avant de ratifier l'Accord-cadre ou d'y adhérer¹. La mise en œuvre du commerce sans papier est en cours, et l'Accord-cadre est un outil destiné à faciliter les progrès en ce sens, quel que soit le niveau de préparation du pays.

3. La liste pour l'évaluation de l'état de préparation technique se présente sous la forme d'un questionnaire portant sur les questions techniques et les facteurs de motivation à prendre en compte pour la mise en place de systèmes de commerce sans papier et pour l'échange transfrontière de données. Il est nécessaire de déterminer où en est l'application des systèmes de commerce sans papier au niveau national avant d'examiner l'état de préparation à l'échange transfrontière de données. La liste prend en compte des questions qui concernent le pays comme le recours aux transactions électroniques et sans papier au niveau national et l'importance d'un guichet unique pour l'échange de données dans le cadre du commerce transfrontière sans papier. Le questionnaire comprend deux parties : la section A porte sur le système de commerce sans papier au niveau national et la section B sur l'état de préparation national à l'échange transfrontière de données.

4. La section A traite des questions techniques liées à la mise en place de systèmes de commerce électronique et d'un environnement sans papier à l'échelle nationale. Ces questions techniques sont réparties en huit catégories : a) les organes institutionnels et les organes de gouvernance pour l'échange électronique des données dans un environnement sans papier ; b) le niveau d'automatisation ; c) l'infrastructure des technologies de l'information et de la communication (connectivité, viabilité et restauration) ; d) la sécurité ; e) la remise à plat des processus opérationnels ; f) l'harmonisation et la normalisation des données ; g) le renforcement des capacités et h) les questions diverses.

5. La section B est conçue pour évaluer la capacité d'un pays ou d'une organisation à se lancer dans l'échange de données dans le cadre du commerce transfrontière sans papier. Les questions portent sur divers problèmes et

¹ On trouvera des informations détaillées sur l'Accord-cadre, et notamment une note explicative du texte et les réponses aux questions fréquemment posées, à l'adresse suivante : www.unescap.org/resources/framework-agreement-facilitation-cross-border-paperless-trade-asia-and-pacific.

difficultés liés à la mise en place de systèmes de commerce sans papier et à l'échange transfrontière de données. Les réponses à ces questions permettront de faire le point sur la situation actuelle et d'évaluer le degré de préparation à la création de systèmes de commerce sans papier et à l'échange transfrontière de données.

6. La réponse aux questions des sections A et B peut être donnée par les fonctionnaires chargés de la facilitation du commerce et des activités commerciales transfrontières. Il est recommandé que tous les fonctionnaires chargés de gérer certains aspects du commerce sans papier et les principaux acteurs du secteur privé collaborent et répondent aux questions de la liste.

A. Système de commerce sans papier au niveau national

N°	Questions	<i>Précisions sur l'état actuel/les problèmes rencontrés/l'action envisagée</i>	<i>Calendrier de l'action envisagée (le cas échéant)</i>
A1.	<p>Examen du dispositif de gouvernance²</p> <p>L'un des facteurs déterminants pour la bonne mise en place de systèmes de commerce sans papier est l'engagement ferme du (de la) chef(fe) du gouvernement, sans lequel (laquelle) de nombreux projets de cette ampleur ont tendance à s'enliser. Lorsque la haute administration s'engage en faveur d'un projet, les questions de soutien financier et d'accès à d'autres ressources peuvent être réglées plus facilement. La coordination entre les organismes publics et entre le secteur public et le secteur privé n'est pas une tâche facile, mais elle peut être assurée de manière plus efficiente et efficace par la création d'un organe institutionnel doté d'une solide structure de gouvernance. Le cadre institutionnel permet aux responsables concernés de se réunir pour discuter des fonctionnalités et d'autres questions techniques et juridiques. En définissant le rôle et les responsabilités de chaque unité/groupe ainsi que les mécanismes de notification, la structure de gouvernance accélère la mise en place de systèmes de commerce sans papier.</p>		
A1.1	Existe-t-il une structure de gouvernance s'occupant des questions de commerce sans papier (par exemple, un conseil national de facilitation du commerce) ?		
A1.2	Englobe-t-elle tous les partenaires/acteurs concernés (les pouvoirs publics et le secteur privé) ?		
A1.3	Qui est à la tête de cette structure de gouvernance ?		
A2.	<p>Niveau d'automatisation</p> <p>Il n'est pas possible pour une organisation ou un organisme d'envisager de mettre en place des systèmes de commerce sans papier sans avoir les moyens de traiter les documents, les informations ou les données électroniques, sans parler de l'échange transfrontière de données par la suite.</p>		
A2.1	Systèmes électroniques		

² Il s'agit d'une question de politique générale.

N°	Questions	<i>Précisions sur l'état actuel/les problèmes rencontrés/l'action envisagée</i>	<i>Calendrier de l'action envisagée (le cas échéant)</i>
A2.1.1	<p>Votre pays a-t-il mis en place un système de douane électronique (et autres services qui facilitent les déclarations en douane sous forme électronique) ?</p> <p><i>Si oui, veuillez répondre aux rubriques A2.1.1.1-A2.1.1.6.</i></p>		
A2.1.1.1	Ce système a-t-il la capacité de recevoir, de traiter et d'émettre des documents par voie électronique ?		
A2.1.1.2	Est-il relié à un système de paiement électronique ?		
A2.1.1.3	A-t-il la capacité d'authentifier les utilisateurs par voie électronique ?		
A2.1.1.4	Garantit-il la sécurité des données/documents ?		
A2.1.1.5	Quel est le pourcentage des transactions opérées à l'aide de ce système ?		
A2.1.1.6	Les partenaires/acteurs y sont-ils électroniquement connectés ?		
A2.1.2	<p>Votre pays a-t-il mis en place des systèmes portuaires électroniques (y compris dans les aéroports et les ports maritimes, routiers, ferroviaires et intérieurs) ?</p> <p><i>Si oui, veuillez répondre aux rubriques A2.1.2.1-A2.1.2.6.</i></p>		
A2.1.2.1	Ce système a-t-il la capacité de recevoir, de traiter et d'émettre des documents par voie électronique ?		
A2.1.2.2	Est-il relié à un système de paiement électronique ?		
A2.1.2.3	A-t-il la capacité d'authentifier les utilisateurs par voie électronique ?		
A2.1.2.4	Garantit-il la sécurité des données/documents ?		
A2.1.2.5	Quel est le pourcentage des transactions opérées à l'aide de ces systèmes ?		

N°	Questions	<i>Précisions sur l'état actuel/les problèmes rencontrés/l'action envisagée</i>	<i>Calendrier de l'action envisagée (le cas échéant)</i>
A2.1.2.6	Les partenaires/acteurs y sont-ils électroniquement connectés ?		
A2.1.3	Votre pays a-t-il mis en place des licences, des permis et des certificats électroniques ? (Pour cette question, veuillez remplir le questionnaire figurant à l'appendice.)		
A2.1.4	Votre pays a-t-il mis en place des systèmes de commerce transfrontière autres que ceux mentionnés ci-dessus ? <i>Si oui, veuillez répondre aux rubriques A2.1.4.1-A2.1.4.5.</i>		
A2.1.4.1	Ce système a-t-il la capacité de recevoir, de traiter et d'émettre des documents par voie électronique ?		
A2.1.4.2	Est-il relié à un système de paiement électronique ?		
A2.1.4.3	A-t-il la capacité d'authentifier les utilisateurs par voie électronique ?		
A2.1.4.4	Garantit-il la sécurité des données/documents ?		
A2.1.4.5	Quel est le pourcentage des transactions opérées à l'aide de ces systèmes ?		
A2.1.5	Quelle est l'échéance prévue par votre pays pour effectuer toutes les transactions commerciales par l'intermédiaire de ces systèmes (c'est-à-dire les douanes électroniques, les ports électroniques, les certificats électroniques, les licences et permis électroniques et autres) ?		
A2.2	Un système de guichet unique a-t-il été mis en place dans votre pays pour accélérer le transport/dédouanement des marchandises et pour faciliter la chaîne logistique internationale ? <i>Si oui, veuillez répondre aux rubriques A2.2.1-A2.2.4. Si non, veuillez répondre à la rubrique A2.2.5.</i>		

N°	Questions	<i>Précisions sur l'état actuel/les problèmes rencontrés/l'action envisagée</i>	<i>Calendrier de l'action envisagée (le cas échéant)</i>
A2.2.1	Comment reçoit-il les données par voie électronique, c'est-à-dire quel type d'interface utilisateur et de voie de communication est utilisé (réseau Internet ou réseau privé spécialisé/sécurisé) ?		
A2.2.2	Convient-il pour un environnement sans papier ?		
A2.2.3	Combien d'organismes sont connectés au guichet unique ? Veuillez les énumérer.		
A2.2.4	Qui gère ce système ?		
A2.2.5	Qu'envisage votre pays pour mettre en place un système de guichet unique, et suivant quel calendrier ?		
A3.	<p>Infrastructure des technologies de l'information et de la communication pour le commerce sans papier</p> <p>Une bonne infrastructure des technologies de l'information et de la communication est essentielle pour assurer l'efficacité d'un système de commerce sans papier. La fonction première du réseau est de servir de canal sécurisé pour l'échange d'informations entre les parties participantes. Un service Internet lacunaire peut être l'un des obstacles à la mise en œuvre intégrale d'un système de facilitation du commerce du fait de l'absence de certains acteurs sur le réseau, ralentissant ainsi le processus opérationnel.</p> <p>Il existe plusieurs types de réseau possibles, tels que la commutation multiprotocole par étiquette (MPLS), le protocole Internet (IP), le réseau privé virtuel (VPN) et le protocole sécurisé de transfert hypertexte (HTTP). Quelle que soit l'option retenue, le réseau devrait permettre la connectivité et l'interopérabilité entre plateformes hétérogènes et accepter divers protocoles et paradigmes d'échange dans un environnement d'exploitation sécurisé. Il n'est pas rare que les divers intervenants aient différents niveaux d'informatisation et des systèmes sur différentes plateformes. Pour faciliter l'intégration, l'interfaçage et l'interopérabilité entre ces systèmes, un système de guichet unique qui les relie doit permettre l'interface avec des systèmes hétérogènes.</p> <p>La définition d'un plan stratégique pour résoudre les problèmes d'infrastructure des technologies de l'information et de la communication et d'un plan de reprise après sinistre devrait faire partie du dispositif de continuité des opérations. Il est essentiel de veiller à ce que les effets des perturbations affectant le fonctionnement soient correctement atténués.</p>		
A3.1	<p>Y a-t-il un service réseau à tous les postes-frontières, y compris dans les ports, les aéroports et les centres de dédouanement du fret, dans votre pays ?</p> <p>Si ce n'est pas le cas, qu'envisage votre pays pour relier les acteurs de la chaîne de soutien logistique et d'approvisionnement, y compris les organismes de contrôle, et suivant quel calendrier ?</p>		

N°	Questions	<i>Précisions sur l'état actuel/les problèmes rencontrés/l'action envisagée</i>	<i>Calendrier de l'action envisagée (le cas échéant)</i>
A3.2	L'un des systèmes mentionnés au point A.2.1, rubrique « Systèmes électroniques », est-il connecté via un réseau commun ou unique ? <i>Si oui, veuillez répondre aux rubriques A3.2.1-A3.2.6.</i>		
A3.2.1	Est-il intégré et sécurisé ?		
A3.2.2	Est-il en mesure d'offrir un taux de disponibilité élevé (d'au moins 99,9 %) suivant l'accord de prestation de services pour l'échange de données commerciales dans un environnement sans papier ?		
A3.2.3	Est-il capable de fonctionner avec différents protocoles de communication ?		
A3.2.4	Est-il en mesure d'assurer des échanges d'information sécurisés qui garantissent la confidentialité et l'intégrité des données ?		
A3.2.5	Est-il conçu pour prendre en compte les besoins futurs tels que la mise à niveau des appareils et des technologies ?		
A3.2.6	Si l'un des points ci-dessus (A3.2.1-A3.2.5) n'est pas satisfait, qu'envisage votre pays pour y remédier, et suivant quel calendrier ?		
A3.3	Le système de guichet unique, s'il est mis en place, est-il interopérable avec d'autres systèmes ?		
A3.3.1	Est-il capable d'intégrer, d'interopérer et/ou de réaliser l'interface avec d'autres systèmes hétérogènes existants (c'est-à-dire, avec des systèmes sur une plateforme différente) ?		
A3.3.2	S'il prend en charge (capacité d'interopérabilité) des systèmes hétérogènes, quelle est la méthode d'intégration/interfaçage ?		
A3.4	Plan stratégique pour traiter des questions d'infrastructure des technologies de l'information et de la communication		

N°	Questions	<i>Précisions sur l'état actuel/les problèmes rencontrés/l'action envisagée</i>	<i>Calendrier de l'action envisagée (le cas échéant)</i>
A3.4.1	Votre pays dispose-t-il d'un plan stratégique pour résoudre les problèmes d'infrastructure des technologies de l'information et de la communication (pour le commerce sans papier) ?		
A3.4.2	Si ce n'est pas le cas, qu'envisage votre pays pour établir un plan stratégique, et suivant quel calendrier ?		
A3.5	Reprise après un sinistre		
A3.5.1	Existe-t-il une politique pour l'établissement d'un plan de reprise après sinistre au niveau des organismes ?		
A3.5.1.1	Si oui, veuillez indiquer le niveau de mise en œuvre du plan de reprise après sinistre. (Précisez le pourcentage d'organismes.)		
A3.5.2	Existe-t-il une politique pour l'établissement d'un plan de reprise après sinistre au niveau national ?		
A3.5.2.1	Si oui, veuillez indiquer si le plan de reprise après sinistre est mis en œuvre au niveau national.		
A3.5.3	S'il n'existe pas de politique pour la mise au point d'un plan de reprise après sinistre, qu'envisage votre pays pour la mise au point d'un tel plan et selon quel calendrier ?		
A3.6	Votre pays dispose-t-il d'un plan de continuité des opérations pour les systèmes de commerce sans papier ?		
A3.6.1	Si oui, est-il régulièrement testé à une fréquence établie ?		
A3.6.2	Si ce n'est pas le cas, qu'envisage votre pays pour établir un plan de continuité des opérations, et suivant quel calendrier ?		

N°	Questions	<i>Précisions sur l'état actuel/les problèmes rencontrés/l'action envisagée</i>	<i>Calendrier de l'action envisagée (le cas échéant)</i>
A4.	<p>Sécurité</p> <p>La confiance des utilisateurs dans le remplacement des documents papier par des informations ou des données électroniques dépend dans une certaine mesure de la sécurité du système informatique qui gère les données électroniques.</p>		
A4.1	<p>Existe-t-il une politique de sécurité des technologies de l'information et de la communication dans votre pays ?</p> <p>Si oui, veuillez préciser.</p>		
A4.2	<p>Si l'un des systèmes mentionnés à la section A2.1, rubrique « Systèmes électroniques », a été mis en place, quel type de mesures de sécurité a été adopté pour le protéger contre tout accès non autorisé ?</p>		
A4.3	<p>Quel type de mécanisme d'authentification est utilisé pour assurer la sécurité des informations transmises par voie électronique ?</p>		
A4.4	<p>Quel type de protocole de communication est actuellement utilisé pour l'échange électronique de données ?</p>		
A4.5	<p>Qu'envisage votre pays pour améliorer le niveau de sécurité mentionné aux points 4.1 et 4.2, et suivant quel calendrier ?</p>		
A5.	<p>Remise à plat des processus opérationnels</p> <p>L'omission d'examiner et de remanier une procédure ou un processus manuel dans le cadre de la mise au point d'un système électronique rendra souvent ce système inefficace. Elle compromettra l'intégration/interfaçage avec d'autres systèmes si les processus opérationnels ne sont pas uniformisés à tous les niveaux afin d'assurer la circulation continue de l'information. Au début de la mise en œuvre d'un tel système électronique, le traitement de documents papier se poursuit souvent en parallèle, mais l'objectif est de mettre fin à l'utilisation de documents papier.</p>		
A5.1	<p>Les parties concernées de votre pays ont-elles procédé à la restructuration et à la rationalisation des processus opérationnels pour faciliter le commerce sans papier ou la mise en place d'un guichet unique national :</p>		
A5.1.1	<p>Au niveau d'organismes ? (Veuillez les énumérer.)</p>		
A5.1.2	<p>Au niveau national ?</p>		
A5.2	<p>A-t-on exécuté des transactions commerciales sans papier dans votre pays ?</p>		

N°	Questions	<i>Précisions sur l'état actuel/les problèmes rencontrés/l'action envisagée</i>	<i>Calendrier de l'action envisagée (le cas échéant)</i>
A5.2.1	Si oui, quels types de transactions ont été exécutés et quels types de documents électroniques ont été échangés ?		
A5.2.2	Si ce n'est pas le cas, qu'envisage votre pays pour éliminer les documents papier, et suivant quel calendrier ?		
A6.	<p>Harmonisation et normalisation des données</p> <p>La compatibilité des données est l'un des principaux problèmes qui doivent être traités dans divers projets de connectivité dans la région et autour de celle-ci. Ainsi, si on peut assurer l'harmonisation et la normalisation des données au plus tôt, l'échange de ces dernières se fera sans problèmes de compatibilité, surtout s'il s'opère suivant les normes internationales.</p>		
A6.1	A-t-on procédé à l'harmonisation et à la normalisation des données aux fins du commerce sans papier :		
A6.1.1	Au niveau d'organismes ?		
A6.1.2	Au niveau national ?		
A6.1.3	Si oui, un modèle a-t-il été adopté pour ces données et est-il fondé sur des normes/directives internationales telles que les Règles des Nations Unies concernant l'échange de données informatisé pour l'administration, le commerce et le transport, le Répertoire de codes des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports, la Spécification technique des composants communs, la bibliothèque de composants communs et/ou le Modèle de données douanières de l'Organisation mondiale des douanes ?		
A7.	<p>Renforcement des capacités</p> <p>Dans la plupart des projets, on veille en permanence au renforcement des capacités, activité importante, surtout au début, afin que les parties concernées aient une compréhension commune du projet et de leurs rôles et responsabilités respectifs afin d'en assurer le succès.</p>		
A7.1	Votre pays a-t-il réalisé un programme de sensibilisation et/ou un atelier pour faire en sorte que les parties concernées, notamment les organismes publics et les acteurs du commerce, aient une compréhension commune du commerce sans papier ainsi que de leurs rôles respectifs pour faciliter l'échange transfrontière de données dans le cadre du commerce sans papier ?		

N°	Questions	<i>Précisions sur l'état actuel/les problèmes rencontrés/l'action envisagée</i>	<i>Calendrier de l'action envisagée (le cas échéant)</i>
A7.2	Les parties concernées par le commerce transfrontière dans votre pays comprennent-elles pleinement le concept de guichet unique ?		
A7.3	Votre pays a-t-il organisé un programme de sensibilisation ou un atelier sur le guichet unique ?		
A7.4	Qu'envisage votre pays pour renforcer les capacités nécessaires pour l'échange des données dans le cadre du commerce transfrontière sans papier, et suivant quel calendrier ?		
A8.	Questions diverses		
A8.1	Connaissance de l'informatique		
A8.1.1	Quel est le niveau général de connaissance en informatique de la communauté commerciale de votre pays, dans la perspective de faciliter les transactions électroniques ? (70-100 % = élevé, 20-69 % = moyen, 0-19 % = bas)		
A8.1.2	Est-elle prête à accepter les changements découlant de la remise à plat des processus opérationnels pour la mise en place de systèmes de commerce sans papier ?		
A8.2	Contraintes budgétaires		
A8.2.1	Votre pays est-il confronté à des contraintes budgétaires pour la mise en place de systèmes de commerce sans papier ?		
A8.2.2	Si oui, qu'envisage votre pays pour surmonter ce problème financier, et suivant quel calendrier ?		

B. État de préparation national à l'échange transfrontière de données

N°	Questions	<i>Précisions sur l'état actuel/les problèmes rencontrés/l'action envisagée</i>	<i>Calendrier de l'action envisagée (le cas échéant)</i>
<p>Idéalement, toutes les parties concernées par le commerce transfrontière devraient être associées au projet d'échange transfrontière de données afin d'en tirer pleinement parti. Pour ce faire, il importe que leurs systèmes informatiques permettent l'échange transfrontière de données. Un système de guichet unique est conçu pour relier les systèmes des parties concernées via un point de connexion unique qui permet une intégration/un interfaçage plus efficace. Dès lors, un guichet unique national, qui fait office de point de connexion unique au niveau national, facilitera l'intégration/l'interfaçage pour l'échange transfrontière de données avec les interlocuteurs.</p>			
B1.	Systèmes électroniques		
B1.1	Si l'un des systèmes mentionnés à la section A2.1, rubrique « systèmes électroniques » a été mis en place, quel pourcentage permet l'échange transfrontière de données ?		
B2.	Système de guichet unique		
B2.1	Si l'un des systèmes de guichet unique mentionnés à la section A2.2 a été mis en place, permet-il l'échange transfrontière de données ?		
B2.2	Si oui, fonctionne-t-il comme guichet unique national, faisant office de point de connexion unique au niveau national pour tout échange transfrontière de données avec les autres interlocuteurs ?		
<p>Lorsque la remise à plat des processus opérationnels s'applique aux procédures/processus suivis au niveau national pour les transactions sans papier, elle doit tenir compte des conditions dans lesquelles s'opère l'échange transfrontière de données, c'est-à-dire sans aucune transmission de documents papier par-delà les frontières.</p>			
B3.	Remise à plat des processus opérationnels		
B3.1	Si l'on pratique les transactions sans papier au niveau national dans votre pays, comme indiqué à la section A5.2, a-t-on procédé à une réorganisation et à une rationalisation des processus opérationnels pour faciliter l'échange transfrontière de données ?		
B3.2	Si ce n'est pas le cas, qu'envisage votre pays pour la mise en place d'un processus opérationnel régional pour l'échange transfrontière de données, et suivant quel calendrier ?		

N°	Questions	<i>Précisions sur l'état actuel/les problèmes rencontrés/l'action envisagée</i>	<i>Calendrier de l'action envisagée (le cas échéant)</i>
<p>Si l'harmonisation et la normalisation des données s'opèrent suivant les normes internationales adoptées par la plupart des organisations et pays de la région, on pourra réduire au minimum les changements à apporter dans le système national et la structure des bases de données au moment de l'application de l'échange transfrontière de données par voie électronique.</p>			
<p>B4. Harmonisation et normalisation des données</p>			
B4.1	<p>A-t-on procédé à l'harmonisation et à la normalisation des données conformément aux normes/ directives internationales, telles que les Règles des Nations Unies concernant l'échange de données informatisé pour l'administration, le commerce et le transport, le Répertoire de codes des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports, la recommandation du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques concernant le guichet unique, afin de faciliter l'échange de données dans le cadre du commerce transfrontière sans papier ?</p>		
B4.2	<p>Si ce n'est pas le cas, qu'envisage votre pays pour limiter les changements à apporter dans les modalités de votre système et la structure de vos bases de données pour l'échange transfrontière de données par voie électronique, et suivant quel calendrier ?</p>		
<p>B5. Transit international</p> <p>Dans le cadre de la procédure actuelle de transit international, les opérateurs de transit de nombreux pays de la région doivent se plier à certaines contraintes, ils doivent notamment :</p> <p>a) Présenter systématiquement une déclaration de transit douanier à l'entrée de chaque pays de transit ;</p> <p>b) Déposer un document de garantie dans chaque pays de transit.</p> <p>Pour alléger les contraintes susmentionnées, on pourrait envisager les mesures suivantes :</p> <p>a) Une déclaration de transit douanier unique valable pour l'ensemble de l'itinéraire de transit : les données et informations de cette déclaration de transit douanier pourraient être soumises et approuvées dans le pays de départ et transmises ensuite aux pays de transit et au pays de destination ;</p> <p>b) Une garantie unique valable pour l'ensemble de l'itinéraire de transit : les données/informations pertinentes de cette garantie pourraient être enregistrées dans le pays de départ et transmises ensuite aux pays de transit et au pays de destination.</p> <p>Si l'inspection est effectuée en un guichet unique par tous les organismes de contrôle du pays exportateur et que les résultats de l'inspection sont communiqués au pays importateur, le dédouanement du fret s'en trouvera certainement accéléré.</p>			

N°	Questions	<i>Précisions sur l'état actuel/les problèmes rencontrés/l'action envisagée</i>	<i>Calendrier de l'action envisagée (le cas échéant)</i>
B5.1	Le pays a-t-il mis en place une déclaration en douane sans papier pour les procédures de transit national (transit entrant, transit sortant, transit intérieur) ?		
B5.2	Le pays a-t-il mis en pratique la déclaration en douane sans support papier pour le transit international ?		
B5.2.1	<p>Si oui, le régime douanier de votre pays peut-il permettre l'établissement d'une déclaration de transit douanier unique et d'une garantie unique valables pour tout l'itinéraire de transit international compte tenu des éléments suivants :</p> <p>i) Convenir d'une garantie enregistrée dans le pays de départ, couvrant le montant des droits le plus élevé calculé sur la base du taux de chaque pays sur l'itinéraire de transit, qui sera valable et acceptée tout au long de cet itinéraire de transit ?</p> <p>ii) Convenir d'un format et d'un contenu régionaux/sous-régionaux pour la garantie unique ?</p>		
B5.2.2	Si ce n'est pas le cas, qu'envisage votre pays pour traiter cette question, et suivant quel calendrier ?		
B5.3	Votre pays a-t-il mis en place un système d'inspection à guichet unique à l'usage de tous les bureaux de contrôle aux frontières opérant au moment de la sortie ou de l'exportation ?		
B5.3.1	Si oui, les résultats de l'inspection sont-ils communiqués au pays importateur ?		
B5.4	Si ce n'est pas le cas, a-t-on l'intention de mettre en place un système d'inspection à guichet unique et suivant quel calendrier ?		
B6.	<p>Programme de sensibilisation</p> <p>Les programmes de sensibilisation sont importants car ils permettent aux intervenants de comprendre comment assurer l'échange transfrontière de données de manière à réduire leurs inquiétudes et à les préparer à régler tout problème qui pourrait survenir.</p> <p>Si un pays n'a pas les compétences nécessaires pour analyser les processus opérationnels, harmoniser et simplifier les données, concevoir des systèmes, gérer des projets, etc., il peut solliciter une assistance technique extérieure.</p>		

N°	Questions	<i>Précisions sur l'état actuel/les problèmes rencontrés/l'action envisagée</i>	<i>Calendrier de l'action envisagée (le cas échéant)</i>
B6.1	Votre pays s'est-il doté d'un programme de sensibilisation (par exemple, renforcement des capacités, formation, ateliers) pour permettre aux parties concernées de mieux comprendre les questions suivantes ?		
B6.1.1	Comment l'échange transfrontière de données pourrait être appliqué ?		
B6.1.2	Les transactions commerciales et les documents pouvant bénéficier de l'échange transfrontière de données ?		
B6.1.3	Les méthodes permettant de cerner les obstacles à aplanir ?		
B6.2	Si votre pays n'a pas mené de programmes de sensibilisation et de renforcement des capacités en rapport avec les points B6.1.1 à B6.1.3, qu'envisage-t-il pour mener un programme de sensibilisation, et suivant quel calendrier ?		
B6.3	Votre pays a-t-il la capacité de mener à bien les activités ci-après : a) analyse des processus d'affaires ; b) harmonisation et simplification des données ; c) conception de systèmes et d) gestion de projets ?		
B7.	<p>Questions diverses</p> <p>Certains pays qui sont prêts pour l'échange transfrontière de données pourraient être réticents à participer à un projet pilote. Une des raisons de ces réticences est le manque de confiance des opérateurs économiques à l'égard de leurs interlocuteurs. Si vos opérateurs économiques sont en mesure de se conformer au système agréé les concernant et sont mutuellement reconnus par leurs interlocuteurs, l'échange transfrontière de données pourra être accéléré.</p>		
B7.1	Opérateur économique agréé		
B7.1.1	En général, quel est le niveau de conformité des opérateurs dans votre pays (élevé, moyen ou faible) ?		
B7.1.2	Le système agréé pour les opérateurs économiques a-t-il été mis en place dans votre pays ?		
B7.1.2.1	Si oui, quel est le pourcentage d'opérateurs économiques inscrits dans le système ?		

N°	Questions	<i>Précisions sur l'état actuel/les problèmes rencontrés/l'action envisagée</i>	<i>Calendrier de l'action envisagée (le cas échéant)</i>
B7.1.3	Votre pays est-il prêt à signer un accord de reconnaissance mutuelle pour les opérateurs économiques agréés avec les interlocuteurs ?		
<p>Au cours de la phase préparatoire, il est utile d'évaluer dans quelle mesure les parties concernées sont prêtes à accepter les changements résultant de l'échange transfrontière de données et si des fonds sont disponibles pour tout éventuel projet de commerce transfrontière sans papier.</p>			
B7.2	<p>Les parties concernées et la communauté commerciale sont-elles prêtes à accepter les changements résultant de la reconfiguration des processus en vue de l'échange transfrontière de données ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organismes de réglementation • Agents/courtiers en douane • Acteurs du commerce • Communauté portuaire • Institutions financières • Autres (veuillez préciser) 		
B7.3	A-t-on inscrit au budget de l'État de votre pays des crédits pour le passage à l'échange de données dans le cadre du commerce transfrontière sans papier ?		
B7.3.1	Si ce n'est pas le cas, quel est le calendrier prévu ?		
<p>L'échange d'informations sur les préférences d'un pays en ce qui concerne les documents prioritaires pour l'échange transfrontière de données peut aider à repérer les participants ayant des préférences identiques ou similaires susceptibles de collaborer à des projets pilotes.</p>			
B7.4	<p>Votre pays envisage-t-il l'échange transfrontière de données pour l'un des documents et des processus connexes ? (O = Oui, N = Non. Veuillez sélectionner les cinq documents les plus prioritaires.)</p> <ul style="list-style-type: none"> i) Lettre de transport maritime ii) Manifeste (préliminaire) iii) Déclaration de transit douanier iv) Cautionnement de transit v) Certificat phytosanitaire vi) Certificat sanitaire vii) Certificat de fumigation viii) Certificat de conformité à la Convention sur le commerce 		

N°	Questions	<i>Précisions sur l'état actuel/les problèmes rencontrés/l'action envisagée</i>	<i>Calendrier de l'action envisagée (le cas échéant)</i>
	<p>international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction</p> <p>ix) Certificat d'origine (préférentielle)</p> <p>x) Certificat d'origine (non préférentielle)</p> <p>xi) Certificat pharmaceutique</p> <p>xii) Certificats nationaux de conformité et de qualité</p> <p>xiii) Certificats de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et autres certificats internationaux de conformité et de qualité</p> <p>xiv) Certificat pour appareils médicaux</p> <p>xv) Certificat de composants, d'équipements et de produits électriques et électroniques</p> <p>xvi) Liste des marchandises dangereuses</p> <p>xvii) Fiche technique santé-sécurité</p> <p>xviii) Lettre de crédit</p> <p>xix) Connaissance</p> <p>xx) Facture</p> <p>xxi) Liste de colisage</p> <p>xxii) Autorisation d'importation</p> <p>xxiii) Autres (veuillez préciser)</p>		
B7.5	<p>Pour chacun des cinq documents retenus en priorité à la section B7.4, veuillez fournir des renseignements plus précis sur les points suivants : nom du document ; organisme d'exécution, et pourcentage de documents et de processus connexes sans support papier.</p>		

Appendice : Questionnaire pour la mise en œuvre du commerce sans papier par les autres organismes publics

Nom du ministère ou de l'organisme				
Type de permis IL : licence d'importation EL = licence d'exportation C/O = certificat d'origine SC = certificats sanitaires/médicaux PS = certificats phytosanitaires OT = autres types de documents				
1. A-t-on procédé à une reconfiguration des processus opérationnels et a-t-elle été menée à bien ?	Menée à bien []	En cours []	Non effectuée []	Ne sait pas []
1.1. Si la reconfiguration est en cours, quand sera-t-elle achevée ? [Année/mois] 1.2. Si elle n'a pas encore lieu, est-elle prévue ? [] Oui [] Non [] Ne sait pas 1.3. Si vous avez coché oui à la question 1.2, quand va-t-elle débuter ? [Année/mois]				Veillez fournir des informations complémentaires, telles que le site Web, la date de mise en œuvre, etc.
2. Le traitement en ligne des démarches (capacité de recevoir, traiter et délivrer des documents par voie électronique) a-t-il été mis en place ?	Entièrement mis en place []	Partiellement mis en place []	Non mis en place []	Ne sait pas []
2.1. Si cette formule n'existe pas encore, sa mise en place est-elle envisagée ? [] Oui [] Non [] Ne sait pas 2.2. Si vous avez coché oui à la question 2.1, quand va-t-elle être mise en place ? [Année/mois] 2.3 Si cette formule est déjà en place, comment les pièces justificatives sont-elles soumises ? [] MSD = Pièces justificatives soumises manuellement [] EDHC = Déclaration/demande électronique, mais la copie papier reste nécessaire [] Autre moyen (veuillez préciser _____)				Veillez fournir des informations complémentaires, telles que le site Web, la date de mise en œuvre, etc.

<p>3. Le système de traitement en ligne des démarches a-t-il été relié au système douanier en ligne et/ou au guichet unique ?</p>	<p>Système douanier en ligne []</p>	<p>Guichet unique []</p>	<p>Non relié []</p>	<p>Ne sait pas []</p>
<p>3.1. S'ils sont connectés entre eux, quel est le niveau d'intégration entre le système de traitement en ligne des démarches et le guichet unique et/ou le système douanier en ligne ? [] Partiellement connectés [] Entièrement connectés [] Ne sait pas <i>Note</i> : « Partiellement connectés » signifie que le transfert électronique d'informations est unidirectionnel, tandis que « entièrement connectés » signifie que le transfert électronique d'informations est réciproque entre le système de traitement en ligne des démarches et le guichet unique et/ou le système douanier en ligne.</p>				<p>Veillez fournir des informations complémentaires, telles que le site Web, la date de mise en œuvre, etc.</p>
<p>4. Le paiement électronique est-il possible dans le système de traitement en ligne des démarches ?</p>	<p>Oui []</p>	<p>Non []</p>		
<p>4.1. Quelles sont les modalités de paiement proposées dans le cadre de ce système ? [] EFT = Virement électronique de fonds [] CD = Dépôt en espèces [] CC = Carte de crédit [] CSH = Espèces [] Autres options (veuillez préciser _____)</p>				<p>Veillez fournir des informations complémentaires, telles que le site Web, la date de mise en œuvre, etc.</p>